

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910030	Date d'inspection Le 25 février 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 1300 rue St-Joseph Bathurst NB E2A 3R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	23 févr. 2022	23 févr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	23 févr. 2022	23 févr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
- Aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait par téléphone avec la directrice qui me confirme que les documents manquants ont été ajoutés dans les dossiers d'employés.			

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 février 2022

Date

original signé par
Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 février 2022

Date